



Des petits commerçants tournaisiens dans la tourmente

Pascal Van Eeckhout

A SAINT-JACQUES
15, Rue du Cygne
TOURNAI ——— TOURNAI
GRAND CHOIX DE
Tissus pour Costumes et Pardessus d'hommes
RATINES. TOUTES TEINTES 829
Caracul, velours de laine, velours à cotes et uni
en toutes teintes pour Manteaux de dames
:- Gabardines - Serjes - Draps - Lainages - Soieries -:
HAUTE FANTAISIE POUR ROBES
: : : : **IMPERMEABLES** : : : :
Vêtements sur mesure pour hommes, dames, garçonnets et fillettes

2025

1^e page :

Le magasin « A Saint- Jacques », 15 rue du Cygne à Tournai après 1951.

Publicité du 28 décembre 1923, parue dans le « Courrier de l'Escaut ».

Indemnisation des dommages de guerre aux biens privés :

Des petits commerçants tournaisiens dans la tourmente.

Pascal Van Eeckhout

Les bombardements aériens allemands et alliés durant la guerre 1940-1945 ont endommagé ou détruit 506.000 immeubles en Belgique, soit 23% du total du bâti. La destruction stratégique par l'aviation de ponts ou de gares afin de ralentir l'ennemi fut, faute de précision, cause d'importants dégâts collatéraux sur les civils.

Sous l'occupation, dès 1940, l'état belge, sous l'égide des secrétaires généraux, aidera les habitants sinistrés à reconstruire leur bien immobilier et reprendre leurs occupations par des prêts et des crédits garantis. Pour en bénéficier, chaque belge sinistré devait introduire une demande de dédommagement.

Plus de 900.000 dossiers individuels de demande de dédommagement de guerre aux biens privés seront introduits soit 17 Km de rayonnage de dossiers quand ils étaient tous regroupés début des années 2000, au dépôt Joseph Cuvelier des AGR2, rue du Houblon à Bruxelles.

En 2025, les dossiers du Hainaut dont ceux de Tournai sont consultables aux Archives de l'Etat à Mons.

La ville de Tournai est un nœud routier important vers la France et vers Bruxelles ainsi qu'un lieu de résistance le long de l'Escaut. Dès le 10 mai, les britanniques franchirent la frontière française et arrivèrent à Tournai. En sens inverse, de nombreux réfugiés de l'est du pays fuyant les combats, se concentrèrent à Tournai. L'aviation allemande en bombardant la région relançait les civils terrorisés sur les routes de l'exode vers la France entravant l'arrivée des alliés sur la ligne de défense de l'Escaut. De nombreux tournaisiens accompagnèrent cette foule dans l'exode dès les premières attaques aériennes allemandes de mai 1940.

Le centre-ville fut particulièrement touché en mai 1940 : 2000 immeubles détruits ou endommagés et on déplora les décès de 140 civils, conséquences directes ou indirectes de ces bombardements.

Le bombardement du 16 mai 1940 détruira entièrement la rue du Cygne et notamment le n° 15, habité par le couple Renard-Monnier, des petits commerçants. Sinistrés, ils suivront le parcours de demandeurs de dédommagement de guerre aux biens privés en introduisant leur dossier, aujourd'hui conditionné aux Archives de l'Etat à Mons sous le n° 5.025.356

Joseph Renard (1888-1979) est le fils de Jean-Baptiste Renard (1867-1948), contremaître dans une bonneterie à Tournai, et de Désirée Dupriez (1866-1955), bonne de maison et, depuis son mariage, tenancière d'un café, chaussée de Lille à Tournai. Ils auront un second fils, Georges Renard (? - ?).

Julie Monnier (1892-1986) est fille unique d'Edmond Monnier (1870-1916), cordonnier, et de Maria Comblé (1865-1940), mère au foyer.

Joseph et Julie sont tailleur et couturière de profession, métier appris chez un tailleur particulier pour l'un et dans les ateliers-écoles du magasin « La Vierge noire » rue Gallait à Tournai pour l'autre.

Ils se marient en juin 1912 et s'installent comme couple et comme professionnels dans une maison particulière, rue André Hennebicq n°13 à Tournai. En mars 1913, naît Denyse, leur fille unique (1913-1963).

Joseph confectionne des costumes pour hommes, aidé par son épouse qui coud des gilets et des boutonniers. Les essayages sont effectués dans « la pièce de devant ». Cette maison n'est pas pratique pour cette profession qui accueille du public mais la guerre 14-18 les oblige d'attendre 1919 pour louer une maison de commerce, 15 rue du Cygne et 1927, ils l'achètent pour 125.000 Fr à leurs bailleurs.

Cette maison est constituée de caves au sous-sol et d'une surface commerciale au rez-de-chaussée. Au-dessus, 2 étages de vie, avec 1 et 4 chambres et un grenier. Ils emploient le premier étage comme lieu d'habitation et 3 des 4 chambres du second étage comme lieu de stockage de tissus.

Le magasin se dénomme « A Saint-Jacques » et sera assuré en 1932 pour une valeur de 250.000 Fr par la société « La Garantie Nationale ».

Un encart publicitaire paru dans le journal « Le Courrier de l'Escaut » de 1923 rappelle aux lecteurs que le magasin « A Saint-Jacques » offre grand choix de tissus pour costumes et pardessus d'hommes et des tissus pour robes et manteaux de dames. « A Saint-Jacques » confectionne aussi des vêtements sur mesure pour hommes, dames, garçonnets.

1931 est un tournant dans leur activité professionnelle. Afin d'augmenter leurs bénéfices et inspirés par le magasin le « Pacherchic » rue Royale, ils suivent la voie du prêt-à-porter pour dames. Ils abandonnent le sur-mesure. Ils en profitent pour transformer le magasin. Ils améliorent le chauffage central, installent de nouveaux comptoirs, achètent des mannequins dames et fillettes. Pour habiller ces mannequins, ils acquièrent des manteaux et robes chez les grossistes Schietecatte et Roberta à Bruxelles. Les tissus et soieries de l'ancienne activité ne seront plus employés.

En 1937, Joseph et Julie deviennent grands-parents d'une petite Jocelyne, fille de Denyse et d'Achille Maes (1909-1986), industriel mouscronnois. Dès leur mariage en 1933, le jeune couple habitera dans une maison à Mouscron, surnommée « Le Nid ».

En 1938 : Joseph et Julie louent un magasin de présentation de vêtements féminins, dénommé « Chez Jacqueline », 7 rue Gallait, à côté de « La Vierge noire ».

En 1939, leur beau-fils Achille, est mobilisé. Denyse et Jocelyne viennent loger chez Joseph et Julie au 15 rue du Cygne. Denyse, pendant la journée, retourne dans sa maison de Mouscron, laissant sa fille à Tournai, chez ses parents. La maman de Julie, Maria Comblé, habite aussi au n°15. Depuis plusieurs semaines, la famille a aménagé les caves de matelas, d'étagères de rangement de victuailles et boissons afin de s'abriter plusieurs jours de suite en cas d'attaques ennemies.

Le 10 mai 1940, l'Allemagne déclare la guerre à la Belgique. Le temps est radieux. L'aviation allemande survole Tournai régulièrement. Une sirène avertit les tournaisiens de s'abriter à chaque survol. Le magasin ferme définitivement ses portes. Joseph, Julie, Jocelyne et Maria, contrairement aux Tournaisiens qui s'enfuient sur les routes de France, restent chez eux, rue du Cygne, pour surveiller le magasin contre les pillages.

Jeudi 16 mai 1940, dans l'après-midi, des bombes sont lancées sur le centre de Tournai par l'aviation allemande. La rue du Cygne est détruite. Les occupants du 15 ont eu le temps de se réfugier dans les caves. Julie, Joseph et Jocelyne y sont bloqués mais vivants. Maria n'aura pas cette chance. Elle décèdera, écrasée sous l'immeuble détruit.

Durant ces jours de chaos, le magasin « Chez Jacqueline », rue Gallait, non bombardé, sera pillé et saccagé.

Joseph, 52 ans et Julie, 48 ans, ont perdu la totalité de leurs biens matériels sauf de l'argent liquide que Julie gardait en permanence dans son sac qui ne la quittait jamais.

Le 28 mai 1940, la Belgique capitule. Tournai est occupée par les Allemands, vidée de ses d'habitants. Il faudra plusieurs semaines avant que les Tournaisiens reviennent dans leur ville.

Le couple décide alors de se séparer temporairement. Julie quitte Tournai et va habiter chez sa fille à Mouscron. Elle loue une maison de commerce au 47 rue de Tourcoing à Mouscron, qu'elle nomme « A Saint-Jacques ». Elle s'y domicilie et reprend son activité de prêt-à-porter pour dames.

Joseph, quant à lui, reste à Tournai, loge et se domicilie quelques mois chez un ami, dans une chambre, 22 rue Saint Piat, avant d'occuper en janvier 1941 une échoppe 4, Grand-Place à Tournai et de s'y domicilier.

Deux évidences s'imposent à Joseph : reprendre une activité économique et reconstruire la maison de commerce. Pour affronter ces défis, il lui faut l'aide de l'état. Son parcours administratif durera 14 ans et est décrit en détail dans son dossier de dédommagement de guerre aux biens privés.

En voici le résumé :

A : Reprendre son activité économique.

En octobre 1940, pour ouvrir son futur magasin de prêt-à-porter pour dames, situé dans une échoppe Grand Place et qu'il dénommera « A Saint-Jacques », il sollicite un prêt de 60.000 Fr à 2%, prévu pour les grands sinistrés au Petit Crédit Professionnel. Il n'obtiendra qu'une avance de 15.500 Fr à un taux de 5%.

C'est insuffisant. Il a besoin de davantage d'argent pour se meubler, s'équiper, acheter du stock. Il doit aussi rémunérer la jeune vendeuse qu'il vient d'engager. Joseph demande alors en janvier 1941 un second prêt de 160.000 Fr.

Cette demande va suivre les méandres de l'administration privée et publique.

Elle arrive ainsi à l'Association de crédit dénommée « La Caisse de crédit professionnel et de dépôt du Hainaut » qui la transmet à la Caisse centrale du « Petit Crédit Professionnel (PCP) », rue Joseph II à Bruxelles. La Caisse centrale demande l'accord à Mr J. Yernaux, Commissaire provincial du Hainaut à la restauration du pays, 31 Boulevard Dolez à Mons. Celui-ci est favorable à la demande et donne son accord le 5 mars 1941 avec toutefois « *Une réserve pour les marchandises dont la somme lui semble élevée* ».

Le 8 avril 1941, après l'accord de Mr Yernaux, la Caisse centrale du PCP demande l'autorisation au Commissaire général à la restauration du pays, 23, Place de l'industrie à Bruxelles, de verser, non plus 160.000 Fr mais 60.500 Fr, selon le désir de Joseph lui-même. Ce prêt permettrait de payer 45.000 Fr de marchandises, un divan-lit démontable de 1.500 Fr, 3.000 Fr de matériel divers, 7.000 Fr de mannequins, outils et table de tailleur. « *Le sinistré est solvable, favorablement connu sur place, la demande est urgente car l'intéressé loue un stand à la Grand-Place de Tournai et son loyer court depuis le 1/4/1941, et les fournisseurs deviennent impatients* », écrit l'employé du PCP.

Le Commissaire général n'accorde que 25.000 Fr le 22 avril 1941. L'accord est signé par A. Clerens, Chef de service des Dommages de Guerre, pour le Commissaire général.

Le 6 mai 1941, Joseph ignore encore l'accord du 22 avril. Il est aux abois et envoie un courrier dactylographié au commissaire général. Il espère sa compassion et une réponse rapide.

« *Je viens respectueusement vous exposer mon cas qui, j'ose espérer, sera pris en considération. Depuis l'écroulement de ma maison, je suis sans situation* » écrit-il. Il développe les arguments suivants :

« *Les 15.500 Fr d'avance du PCP à du 5% sont insuffisants. L'installation de mon échoppe m'a déjà coûté 30.000 Fr. Je suis acculé par les fournisseurs pour les rembourser. Certains veulent bien me faire crédit pour un taux de 6% que je considère comme usuraire et au-dessus de mes moyens* ».

Joseph espère que sa lettre fera écho et sera favorablement traitée par le Commissaire général à la restauration du pays.

Des 25.000 Fr promis, la Caisse centrale du PCP déduit l'avance des 15.500 Fr et ne lui prête que le solde soit 9.500 Fr.

Le 09/05/1941, la Caisse centrale du PCP, relaie au Commissaire général la requête de la branche hennuyère du PCP. Celle-ci considère la somme de 9.500 Fr insuffisante pour se relancer dans la profession de tailleur-commerçant et propose 45.000 Fr de plus. La Caisse centrale demande au Commissaire général de modifier sa décision et de revoir à la hausse la somme prêtée.

Le 31/10/1941, soit 10 mois après la demande initiale et 5 mois après la supplique de Joseph, la Caisse centrale du PCP demande une seconde fois au Commissaire général son accord pour verser le solde du crédit de 60.500 Fr, soit 35.500 Fr.

Le 14/11/1941, le Commissaire général donne enfin son accord pour 35.500 Fr, par l'intermédiaire d'A. Clerens, chef de service des Dommages de guerre. Le capital et les intérêts seront remboursables trimestriellement pendant 6 ans.

B : Reconstruire la maison de commerce 15, rue du Cygne.

Le 15/03/1941 est publié un arrêté autorisant les sinistrés à introduire un formulaire de demande de constatation et d'évaluation des biens immeubles. Ce formulaire est fourni par le Commissariat général à la restauration du pays et plusieurs annexes peuvent être rattachées : photos, plans, factures, attestations, etc.

Dès Juillet 1941, 2 architectes-experts différents, Eugène Rucq et Walter Devaux, établissent séparément un procès-verbal d'état des lieux des dommages et une estimation pour la reconstruction du 15 rue du Cygne. Ils dessinent un « *plan-façade et coupe du bâtiment, d'après levé parcellaire et renseignements fournis par Mr et Mme J. Renard de l'état de l'immeuble avant dommage* ».

Les 2 plans recréent le magasin du rez-de-chaussée de 113 m², se prolongeant par un salon d'essayage, un atelier, un WC et une cour de 8 m². Le 1^{er} étage de 94 m² comprend un salon, une salle-à manger, une cuisine, une chambre et une salle-de-bain/WC et se prolonge à l'arrière par une plate-forme avec landerneau afin d'éclairer par lumière naturelle l'arrière du magasin du rez-de-chaussée. Le 2^{ème} étage de 94 m² comprend 4 chambres. Le grenier de 94 m² est recouvert d'un toit de tuiles en pentes.

L'estimation d'Eugène Rucq pour cette reconstruction, devant être exprimée en Fr belges de 1939 est de 286.891,60 Fr. On ne connaît pas celle de l'architecte Devaux car elle est manquante dans le dossier archivé mais d'après l'expertise technique de 1953, elle serait 11.000 Fr plus élevée. Il faut ajouter les 3.580 Fr d'expertise pour établir ce dossier et les 17.213,40 Fr d'honoraires d'architecte pour les travaux futurs de reconstruction soit un total de 317.727 Fr.

En décembre 1942, Joseph établit une liste de plusieurs pages de biens personnels perdus dans le sinistre : meubles, linge, vaisselle, argenterie, vêtements, chaussures, robe de mariée, jeux d'enfants, huile, sucre, boissons ... avec pour chaque élément, en regard, une valeur en Fr belges 1939.

Au total, le coût des biens privés perdus est estimé par Joseph à 273.049, 80 Fr dont voici les principaux postes :

Mobilier :	145.893,50
Vêtements :	38.665
Linge :	21.253
Divers :	56.774
Approvisionnements :	10.464,30

Une autre liste reprend le matériel professionnel et le stock perdus du 15 rue du Cygne mais aussi du stock perdu de « Chez Jacqueline », rue Gallait.

L'équipement est estimé à 104.811,50 Fr, le stock est évalué à 325.000 Fr.

Entre 1942 et 1946, la situation est figée. Le couple travaille l'un à Mouscron, l'autre à Tournai.

En septembre 1946, un nouveau formulaire, mieux structuré, est créé par l'administration, constitué d'un formulaire général et de 3 intercalaires, « A » pour le bâti, « B » pour les affaires privées et « C » pour le matériel professionnel et le stock.

Le couple reprend son estimation de 1941 et 1942, avec les coûts identiques en francs belges de 1939 et le recopie sur le nouveau formulaire. Ils y ajoutent l'estimation pour la démolition et l'enlèvement des décombres non réalisés par les pouvoirs publics : 431.005,50 Fr.

Entre 1947 et 1954, Joseph et Julie complètent plusieurs demandes d'information : certificat d'indigénat, de civisme, de bonne vie et mœurs, de domiciliation à Tournai en 1940 ainsi que l'état de fortune des sinistrés au 9/10/1944. Le couple se situe dans la catégorie B (fortune entre 200 et 500.000 Fr).

A. Warny, receveur de l'enregistrement, 97 boulevard Léopold à Tournai, doit certifier que le 15 rue du Cygne a une valeur cadastrale de 140.000 Fr - revenu cadastral de 9500 Fr.

La maison de la chaussée de Willemau n°96, héritée par Julie au décès de sa maman Maria dans le bombardement de mai 1940, a une valeur cadastrale de 33.500 Fr et un revenu cadastral de 2.000 Fr.

D'autres renseignements sont exigés : les justificatifs du coût du matériel et du stock (Intercalaire C). Joseph demande à ses fournisseurs des attestations ou copies de factures concernant les années 1931-1933, soit près de 20 ans plus tôt, au moment de la nouvelle voie entrepreneuriale choisie. On retrouve ainsi dans l'intercalaire C des copies de factures pour 5 Mannequins dames, à 3.500 Fr chacun, 2 mannequins fillettes à 2.490 Fr chacun, achetés chez Panichelli, un duplicateur acheté 14.850 Fr chez Gestetner, une copie de facture de la maison « A Pitance », rue des Chapeliers pour une installation électrique de toute la maison.

Certains fournisseurs, également sinistrés, sont incapables de fournir une copie des factures, comme le menuisier Coupé ou le chauffagiste Delacenserie (rue du Cygne, 19). Des copies de factures de Schietecatte, confections de manteaux en gros, dames et fillettes et de Roberta-Robes des années 1938,1939 et les 4 premiers mois de 1940, sont également dans le dossier.

Existent aussi dans le dossier de multiples témoignages écrits confirmant le pillage et le saccage de « Chez Jacqueline », notamment le témoignage écrit du commissaire en chef de police en 1940, Cretelle Edmond, de Philippe Edmond Rasseneur habitant rue des Chapeliers, de Denise Delannoy, Grand-Place 62, de Victor Delmotte, l'électricien de la rue Frinoise, d'Odette Bocquillon, épouse Eugène Glorieux. Le commissaire Cretelle, honoraire en 1954, précise même que les pilleurs venaient du nord et de l'est du pays. Il lui est revenu mais il n'a pas vu car « *la multitude des maisons incendiées, par bombardements aériens ou pillées par la foule des évacués, n'a pas permis de faire des constats individuels* ».

En mars 1948, un arrêté du Régent change la règle du jeu des frais personnels et autorise une indemnisation forfaitaire (intercalaire B). Les 273.049,80 Fr déclarés en 1942 se réduisent à 15.487 Fr suite à cet arrêté.

Les meubles, vaisselles, vêtements sont comptés au prix le plus bas. Le cristal de Val Saint Lambert est considéré comme du verre blanc.

Entre 1948 et 1950 se réalise la reconstruction du 15 rue du Cygne par l'architecte Walter Devaux. Un étage supplémentaire est ajouté au plan initial de 1941. Le coût total du gros-œuvre, des installations sanitaires, du chauffage central, de la menuiserie, de l'installation électrique et des peintures est de

1.049.415,09 Fr + 4,5% de taxe soit 1.096.638,47 Fr.

Tout est justifié par des factures (présentes dans le dossier). Joseph et Julie paient les travaux grâce à 2 emprunts auprès de l'OCCH.

En 1951, 11 ans après l'effondrement de leur immeuble, Joseph et Julie retrouvent leur logis et leur lieu de travail commun. Ils espèrent que l'état belge les dédommagera rapidement.

Ils attendront cependant septembre 1953 pour que les experts Querson F., Thiry R. et Urbain G. ainsi que leurs adjoints-conseillers Dupont A., Montfort E. du Ministère des Travaux publics et de la reconstruction - Direction provinciale du Hainaut examinent le dossier sous le titre : « INDEMNISATION DEFINITIVE - Rapport technique ».

Le 11/02/1954, les experts visitent les lieux et concluent pour l'intercalaire A de la manière suivante : « *Un grand nombre de postes du constat sont exagérés* », écrivent-ils. Les réductions les plus importantes sont appliquées sur le cube de pierre (une réduction de 10m³), le prix des enduits, celui des carrelages en mosaïque, des charpentes, des planchers, des gîtages, des toitures. Le poste salle-de-bain/WC est retiré du dommage et est laissé à l'appréciation du service juridique. Ils constatent enfin un écart de 11.995,20 Fr entre les estimations des architectes Rucq et Devaux, réalisées en 1941.

G. Urbain, expert s'intéressant au stock (Intercalaire C), a demandé des informations à l'Office des contributions. Voici ses conclusions :

« *Le stock au 31/12/1939 s'élevait à 32.575 Fr. En appliquant une règle de 3 pour le volume des achats et ventes entre janvier et mai 1940, j'ajoute au stock de 1939 la valeur vente moins achat soit un total de 38.859 Fr. Mais, il faut tenir compte du stock excédentaire de soieries datant de 1919 à 1930, provenant de l'activité ancienne « Sur mesure ». En 1932, les contributions diminuent son inventaire de 97.000 Fr de contre-valeur de ces soieries prix de revient (les contributions envoient l'attestation à l'expert, non retrouvée dans le dossier). Une partie de ce stock devait persister au moment du sinistre. Depuis 1934, le couple Renard n'est pas taxé sur ce stock dévalué car considéré par l'inspecteur des impôts « sans valeur et inutilisable ». Mais, cela ne correspond pas à la réalité car ce stock contenait des velours anglais qui devaient conserver une valeur commerciale. Ce stock a dû être employé car c'est inconcevable qu'un commerçant conserve ce stock sans en profiter dans*

certaines confections, pour l'écouler même au prix de revient ». Pour G. Urbain, entre 1932 et 1940, 50% du stock a été utilisé et propose un rabais de 50% sur le reliquat de ce vieux stock.

Domage admis pour le stock $38.859 + 24.250 = 63.109$, moins taxe de $1.601 = 61.508$ Fr

L'estimation des dommages en francs 1939 par les experts techniques est la suivante :

Intercalaire A (bâti) :	177.439 Fr au lieu de	286.891,60 Fr
Intercalaire B (biens personnels) :	15.487 Fr	273.049,80 Fr
Intercalaire C (stock) :	61.508 Fr	325.000,00 Fr
Intercalaire C (équipements) :	56.203 Fr	104.811,50 Fr
Total :	310.637 Fr	992.752,90 Fr

Le 20/05/1954 : le procès-verbal de préconciliation est signé par l'expert A. Dupont. Le sinistré, quant à lui, ne signe pas et prendra sa décision plus tard en conciliation.

Entre le 02/07/1954 et le 11/08/1954, les examinateurs M. H. Corduant et le secrétaire d'administration M. Donckerwolke de la Direction provinciale du Hainaut du Ministère de la reconstruction établissent un rapport administratif de l'indemnisation définitive.

Ils calculent un prix du dédommagement :

- selon le rapport technique d'A. Dupont et G. Urbain et le forfait pour les affaires personnelles ;
- ils déduisent la vétusté ;
- ils déduisent un abattement ;
- ils appliquent un coefficient multiplicateur différent selon le bien afin de transformer les prix 1939 en prix 1954.

Bases du calcul :

Bâtiment (A) :	177.439	Vétusté : 45.195	Abattement : 7.623	Coefficient : 3,7
Matériel (C) :	56.203	Vétusté : 19.863	Abattement : 1.306	Coefficient : 2
Stock (C) ;	61.508	-	Abattement : 1.071	Coefficient : 1,5
Affaires personnelles (B) :	15.487	-	-	Forfait

Ils en arrivent aux chiffres - montant total de réparation :

	A : Bâtiment	B : Meubles	C : Equipements	C : Stock	Total
Montant du dommage :	177.439	1.5487	56.203	61.508	
Total de l'indemnité :	737.376	51.226	119.087	95.804	1.003.493

Modalités de liquidation :

Payable en numéraires	53.105	25.613	59.544	47.902	186.164
Payable en obligation	684.271	25.613	59.543	47.902	817.329

Garantie de l'Etat pour un crédit maximum de 674.502 Fr.

Le 06/09/1954, soit 14 ans après les faits, le couple Renard-Monnier signe l'accord pour une indemnité de réparation de 1.003.493 Fr et pour la garantie de l'état d'un crédit complémentaire de 674.592 Fr. Ils peuvent retirer de l'argent soit le numéraire moins les avances déjà consenties dans les limites du coût réel depuis un compte-courant du Bureau régional du ministère ayant la reconstruction dans ses attributions.

Commentaires :

L'indemnité totale calculée de 1.003.493 Fr. ne couvre pas l'ensemble des coûts du sinistre.

La seule reconstruction de l'immeuble atteint en 1950 le prix de 1.096.638,47 Fr.

Les experts examineront le dossier uniquement pour le sous-évaluer, considérant même Joseph comme fraudeur (voir le rapport de G. Urbain traitant du voile anglais dans l'intercalaire C).

Ils ont sous-estimé systématiquement le prix des matériaux de reconstruction du bâti et même exclu du calcul une salle de bain/WC ! Ils ont aussi déduit une importante vétusté de 45.195 Fr.

En ce cas, le coefficient multiplicateur pour le bâti de 3,7 en 1954 (il était de « 3 » lorsque la loi de 1947 est promulguée) ne permet pas de reconstruire à l'identique. Il faut un apport financier personnel.

Le coefficient de 3,7 aurait été correct si les experts avaient considéré l'estimation de l'architecte Rucq de 1941 comme coût réel d'une nouvelle construction, même si établie avec des prix de 1939.

Quel coefficient faudrait-il utiliser pour une indemnisation en 2025 ?

Déterminer un coefficient multiplicateur n'est pas facile.

Ainsi, dans le journal « Le Soir » du 21 février 2025, sous le titre : « La N-VA veut confisquer l'« argent sale » de la SNCB », le député Michaël Freilich (N-VA) estime que l'équivalent des 50,7 millions de francs belges perçus par la SNCB entre 1942 et 1944, pour le transport de juifs vers les camps de concentration doit être restitué à la communauté juive. Le député propose 15 millions d'euros soit un coefficient multiplicateur de 12. Mais le président de la Fondation du Judaïsme de Belgique, Eli Ringer, doute de l'exactitude de cette équivalence. On peut le comprendre.

En effet, en comparant les prix de 1939, grâce à la liste de Joseph et leurs correspondances en 2025, il faut multiplier par 40 les francs belges de 1939, soit 1 franc 1939 = 40 Fr belges 2025 = 1 euro 2025. Voici quelques exemples tirés de la liste de Joseph

	Prix en 1939 en Fr belges	Prix moyen 2025 en euros
1 robe de mariée avec voile	2.000,00	2.000,00 (80.000,00 Fr)
1 bouteille de Bordeaux	15,00	15,00
1 bouteille de Bourgogne	13,50	15,00
1 manteau	600,00	600,00
1 matelas	1.200,00	1.200,00
1 service à verres Val St Lambert	3.000,00	3.000,00
1 grande poupée	130,00	130,00
1 Kg de savon mou	2,20	2,20
1 litre huile de table	5,00	5,00

Le coefficient 40 s'applique aussi pour le bâtiment 15 rue du Cygne entre l'estimation de reconstruction neuve de 1941 et la vente en 1997.

E. Rucq en 1941	Coût réel en 1948	Expertise en 1954	Vente en 1997
286.891,60 Fr	1.049.415,09 Fr (+4,5% de taxe) (Avec 1 étage en plus)	177.439,00 Fr	12 millions de Fr (300.000 €)

Le poste B - Affaires personnelles - est passé de 273.049,80 Fr à un forfait de 15.487 Fr suite à l'arrêté du Régent de 1948. L'administration n'a pas dédommagé les biens privés à leur valeur. Ces biens étaient volontairement ou involontairement surestimés et sans preuve justificative.

Pour justifier les réductions de l'Intercalaire C, l'administration a revu les déclarations fiscales 1937, 1938 et 1939 du couple. Les attestations et copies de factures des fournisseurs n'ont pas convaincu

l'administration. L'expert G. Urbain fait même un procès de mauvaise intention dans son rapport, estimant qu'un tailleur de métier peut toujours employer son vieux stock de velours anglais.

Le magasin changera d'appellation en 1963. Il s'appellera « Anne de France » et continuera dans le prêt-à-porter pour dames.

Ce commerce de vêtements pour dames fermera ses portes définitivement en 1975.

Au décès de Joseph (1979) et Julie (1986), cette maison de commerce aura été louée à divers commerçants, vendeur de cassettes vidéo, vendeur d'électro-ménager, vendeur de chaussures.

En 1997, le bâtiment est vendu et donc change de propriétaire.

Il sera resté dans le giron familial durant 70 ans. Sa reconstruction aura été le combat d'un couple de petits commerçants qui espéraient une vie tranquille mais la grande Histoire a détruit l'ordre parfait de leur sereine existence et les a fait passer dans un autre monde, celui des sinistrés de guerre. L'examen de ce dossier nous aura conduits au cœur de la vie quotidienne de ce couple meurtri par la guerre.

Sources :

1- Tallier Pierre-Alain : *Une brique dans le ventre et l'autre en banque. L'indemnisation des dommages aux biens privés causés par les opérations de guerre et assimilées : Sources pour une histoire plurielle du 20^e siècle*. Archives générales du Royaume 2012.

2- Archives de l'Etat, rue des Bassines, 7000 Mons : archives de l'Administration des dommages de guerre aux biens privés n°5.025.356.

3- Site internet www.apis-tornacensis.be.

4- Jocelyne Maes, témoignages oraux.

5- Gahyde Y, *Tournai sous les bombes 1940-1945*. Société Royale d'Histoire et d'Archéologie de Tournai, Section Archéologie industrielle, 1984.

6- Journal « Le Soir » du 21 février 2025, page 11.



Julie, Jocelyne sur ses genoux, Joseph, Achille et Denyse aux temps heureux au « Nid » avant la guerre.



Maria Comblé, décédée dans le bombardement du 16 mai 1940



Joseph et Denyse devant l'échoppe « A St Jacques » Grand-Place à Tournai.

Le magasin « A Saint- Jacques » 15 rue du Cygne après 1951.





Joseph, Eugène Rucq et l'auteur de l'article en 1961